



Publié le 16 MAI 2024

Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët

DECISION n° 2024-21
DOMAINE DE LA DECISION : 1.1 Marchés publics
Avenant n° 1 au marché de travaux - lot 5 - pour le Centre d'interprétation Gauguin

Le Maire de Clohars-Carnoët,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-53 en date du 17 juillet 2020 donnant délégation au Maire, et notamment son alinéa 4,
Vu le marché de travaux - lot 5 - pour le Centre d'interprétation Gauguin passé avec l'entreprise GOASDOUE le 31 janvier 2024,
Vu la proposition d'avenant n°1 déposée par la maîtrise d'œuvre dont Modal architecture est le mandataire,

DECIDE

Article 1 : D'approuver et de signer l'avenant n° 1 au marché de travaux - lot 5 - pour le Centre d'interprétation Gauguin passé avec l'entreprise GOASDOUE ayant pour objet :

- Pose et dépose de gouttière et descentes EP provisoire EP en phase chantier

Le montant de l'avenant est de 2 932,54 € HT (3 519,05 € TTC) représentant 1,15 % du montant initial du marché.

Le nouveau montant du marché est porté de 253 953,63 € HT (304 744,35 € TTC) à 256 886,17 € HT (308 263,40 € TTC).

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et un extrait sera publié sur le site internet de la collectivité.

Article 3 : Ampliation transmise à M. Le Préfet du Finistère.

Article 4 : La Directrice générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Clohars-Carnoët,
Le 15 mai 2024,
Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} Adjointe,
Anne Marechal



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.